



- Population de 115 561 habitants dans la ville en 2018
- Densité de 723,9 habitants/km² en 2016
- Superficie de la ville de 154,12 km²
- Dans la couronne nord de Montréal, au nord de Laval, à l'est de Blainville et à l'ouest de Repentigny
- Le climat est de type continental humide, la moyenne annuelle de la température est de 6,1 °C et celle des précipitations totales est de 1 002,5 mm

Avec l'adoption en 2004 de sa Politique environnementale, Terrebonne s'est engagée à améliorer la qualité de l'environnement qu'elle offre à ses citoyens. Depuis, la Ville a mis en place plusieurs initiatives s'inscrivant dans la même lignée et s'est fixé des objectifs à atteindre toujours plus ambitieux.

Mesures adoptées

Réduction des GES et qualité de l'air

- ▶ *Plan d'action 2014-2021 visant la réduction des GES* : reposant sur un inventaire des émissions de GES de 2011, le plan vise à contenir l'augmentation des émissions à 1,5 % par rapport aux volumes de 2011 d'ici 2021. Le plan comprend des actions totalisant une réduction possible de 612 tCO₂eq.

Saviez-vous que...

Les arbres contribuent de plusieurs façons à améliorer la qualité de l'air. D'abord, les arbres absorbent du CO₂ présent dans l'atmosphère et le stockent dans leur biomasse. De plus, les feuilles des arbres et arbustes captent des particules fines dans l'air, ce qui réduit les concentrations de polluants atmosphériques. Les arbres ont également un effet rafraîchissant : en faisant de l'ombre aux bâtiments et aux surfaces qui absorbent la chaleur en été, les arbres diminuent les besoins énergétiques liés à la climatisation. En hiver, les arbres jouent un rôle isolant en protégeant les bâtiments du vent, réduisant ainsi les besoins énergétiques associés au chauffage.

- ▶ *Politique de l'arbre et programme de plantation d'arbres* : la Ville de Terrebonne a planté des arbres en remplacement des frênes affectés par l'agrile du frêne et abattus, en plus des plantations

municipales. La Ville a également distribué plus de 30 000 arbres aux citoyens depuis 2008 et elle offre des subventions à certains projets de plantation.

Gestion de l'eau

- ▶ *Politique d'utilisation de l'eau potable et périodes d'arrosage* : la politique établit des périodes d'interdiction pour certains usages faits avec l'eau de l'aqueduc, comme l'arrosage des trottoirs en été et le remplissage d'une piscine dans le jour. Des heures d'arrosage pour chaque secteur de la ville sont aussi établies.
- ▶ *Programme de récupération d'eau de pluie* : la Ville offre la possibilité pour les propriétaires résidant à Terrebonne d'obtenir un collecteur d'eau de pluie à prix réduit.
- ▶ *Écono-trousses* : la Ville et Hydro-Québec ont collaboré pour distribuer à la population 258 trousses subventionnées contenant des équipements réduisant les débits d'eau consommés.
- ▶ *Règlement 674 sur la gestion des eaux pluviales* : la gestion des eaux pluviales pour certains projets de construction privés doit être adaptée de sorte que les débits n'excèdent pas les rejets autorisés et que les débits soient régularisés. Des moyens de rétention de l'eau de pluie sur le terrain sont indiqués.

Aménagement du territoire

- ▶ *Manuel d'urbanisme durable* : la Ville produit un guide rendant accessibles les concepts de l'aménagement durable en présentant de bonnes pratiques et des outils conviviaux d'évaluation de la performance d'un projet. En laissant une grande marge de manœuvre à la créativité, la réglementation d'urbanisme en vigueur favorise la création d'ambiances et la mise en valeur des caractères d'un milieu.

- *Quartier Urbanova* : Terrebonne abrite le plus grand développement écoresponsable du Canada. Au cœur de ce milieu se trouve la nature, dont 650 hectares de corridors de biodiversité sont protégés.



Quartier Urbanova

Milieus naturels, biodiversité et espaces verts et bleus

- *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels* : ce plan dresse un portrait des milieux naturels de Terrebonne et des pressions qu'ils subissent, et comprend des analyses de la valeur des milieux d'intérêt. Il renferme des orientations, comme l'augmentation des superficies protégées et leur connectivité, et des recommandations pour la mise en œuvre.
- *Plan vert 2011-2016* : faisant suite au Plan vert 2006-2010, ce plan prévoit des actions portant sur la gestion municipale, la gestion de l'eau, de l'air, des sols, du patrimoine forestier et des espaces verts, des matières résiduelles, des neiges usées, des nuisances et du bruit.
- *Patrouille environnementale* : ce groupe est formé de jeunes passionnés de l'environnement qui parcourent la ville à vélo et ont pour mission de sensibiliser la population aux bonnes pratiques environnementales.

Consommation responsable et gestion des déchets

- *Collecte des matières organiques* : l'implantation de la collecte par le Bac Lebrun a été accompagnée d'une campagne de sensibilisation visant à améliorer la valorisation des matières putrescibles. Le compostage domestique est également encouragé par un programme de vente de composteurs et de formation au compostage.



Campagne «Bac Lebrun et moi c'est organique!»

- *Amélioration de la collecte des matières recyclables* : intégration des petits ICI (industries, commerces et institutions) de moins de 5 000 p², des bars, des restaurants et des hôtels au service de collecte sélective.
- *Programme de subvention de couches lavables* : programme destiné aux résidents de Terrebonne parents d'un enfant de moins de 2 ans, visant à réduire la production de déchets en encourageant l'usage de biens réutilisables.

Innovation inspirante !

Terrebonne a mis sur pied en 2018 un organisme mandataire, VERTerrebonne, dont la mission englobe l'éducation, la formation et la sensibilisation de la population aux questions environnementales. VERTerrebonne sera appelé à réaliser des projets en environnement et à stimuler la participation des citoyens à ceux-ci.